



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2219

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles ou d'activité sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguët, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2219**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles ou d'activité sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles sur le territoire de la Communauté urbaine pour une durée d'un an ferme à compter de la date de notification et reconductible trois fois une année pour un montant maximum pour 4 ans de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC.

Dans le cadre de la réalisation d'opérations nouvelles ou pour intervenir sur des matériels accidentés, la Communauté urbaine de Lyon doit pouvoir recourir à un prestataire capable de réaliser la fourniture et la pose des matériels nécessaires à l'évolution, la maintenance et la réparation des équipements existants ainsi que l'extension des équipements de signalétique des zones industrielles ou d'activité.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année. Il comporterait un engagement de commande annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et un engagement de commande sur 4 ans minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour les prestations de fourniture et pose de matériel pour l'évolution, la maintenance et l'extension de la signalétique des zones industrielles ou d'activité sur le territoire de la

Communauté urbaine pour une durée d'un an ferme à compter de la date de notification et reconductible trois fois une année.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

3° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et pour un montant sur 4 ans minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC.

4° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement et d'investissement - exercice 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.